

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du 18 juin 2026

fonction : **15**

Conseillers présents : **11**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. LINSTER Nicolas ; Mme SINDT Béatrice ; M. KIEFFER Michel ; Mme SINDT Valentine ; Mme BERNARD Adeline ; M. GABRIELE Jérôme ; Mme FILET Corinne ; M. MARCELLI Noa ; Mme LANG-FENDT Céline ; M. COSYN Yves

Absente excusée : Mme SCHMIT Christelle et Mme WOLFF Elsa

Présents par procuration : M. BERGER Laurent donne procuration à M. LINSTER Nicolas
M. HIRTZ Thiébaud donne procuration à Mme SINDT Valentine

10 – Institution et fixation de taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

Madame Elsa WOLFF quitte la séance du conseil au point 10.

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal de Kerling Lès Sierck d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que cette taxe concernera les biens habitables mais inoccupés sauf pour des motifs légitimes. Elle sera due par toute personne ayant la maîtrise du bien pendant la période de vacance, autrement dit par son propriétaire ou l'usufruitier.

Monsieur le Maire rappelle également aux membres du conseil que selon le rapport INSEE de 2022, la commune comptait 30 logements, ce chiffre étant en constante augmentation.

Le conseil municipal de Kerling-Lès-Sierck, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents de reporter ce point à la prochaine séance pour complément d'information.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 18 juin 2026
Le Maire, Guy HOCHARD

Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20260618-1018062026-DE
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026